

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures quarante-cinq.

Le Conseil Municipal de la commune de Juscorps, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames Catherine DECHAINED, Aurélie MORISSEAU, Corinne RIVET BONNEAU et Messieurs Michel AUJARD, Didier BLAUD, Dominique CHARENTON, Sébastien GERON Francis PIQUEREAU et Damien RIVET

Absent excusé : Mrs Sébastien JORIGNE

Secrétaire de séance : Mr Didier BLAUD

Membres en exercice : 10

Membres présents : 9

Membres votants : 9

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des taxes locales. Le produit attendu des taxes votées sera de 88 817 € :

Taxe foncière bâtie	32.33 %
Taxe foncière non bâtie	57.58 %
Taxe habitation	13.16 %

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Francis PIQUEREAU, délibérant sur le compte administratif 2023 de la commune, dressé par Madame Corinne RIVET BONNEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2023 lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2022		89 759.53 €	44 894.30 €		44 894.30 €	89 759.53 €
Opérations de l'exercice 2023	221 209.31 €	274 219.37 €	47 170.34 €	49 206.42 €	268 379.65 €	323 425.79 €
TOTAUX						
Résultats de clôture 2023		142 769.59 € (excédent)	-42 858.22 € (déficit)			99 911.37 € (excédent)

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est conforme :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

- ↳ après avoir entendu et approuvé le compte d'administratif de l'exercice 2023
- ↳ statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Section	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	-44 894.30 €		2 036.08 €	-42 858.22 €
Fonctionnement	134 653.83 €	44 894.30 €	53 010.06 €	142 769.59 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Excédent global cumulé au 31/12/2023</u>	99 911.37 €
<i>Affectation obligatoire</i>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (/1068)	42 858.22 €
<i>Solde disponible affecté comme suit</i>	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	99 911.37 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mme le maire présente le budget primitif 2024.

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	166 282.00 €	70	Produits des services	16 560.00 €
012	Charges de personnel	90 500.00 €	73	Impôts et taxes	163 436.00 €
65	Charges gestions courantes	72 394.00 €	74	Dotations et participations	67 910.00 €
66	Charges financières	3 500.00 €	75	Produits gestions courantes	17 000.63 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €	76	Produits financiers	1.00 €
14	Atténuation de produits	1 000.00 €	042	Travaux en régie	3 000.00 €
68	Dotations aux provisions	700.00 €	002	Résultat reporté	99 911.37 €
023	Virement sect° à sect°	33 643.00 €	78	Provisions	700.00 €
	Total	368 519.00 €		Total	368 519.00 €

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
16	Remboursement emprunt	15 350.78 €	10	Dotations	45 108.22 €
21/23	Dépenses d'équipement	43 150.00 €	165	Cautions	550.78 €
040	Travaux en régie	3 000.00 €	021	Virement sect° à sect°	33 643.00 €
001	Résultat reporté négatif	42 858.22 €	13	Subventions équipements	25 057.00 €
	Total	104 359.00 €		Total	104 359.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif 2024 à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Eglise**

En attente du rapport de l'expert suite à sa visite concernant les fissures au plafond.

Mme le Maire a demandé des devis pour la réfection de la toiture de la sacristie et en donne lecture :

- SARL LALU de Fors : 1 509.63 € HT
- SARL FERRAND de Villefollet : 2 393.12 € HT
- LLS de Aiffres : 2 548.02 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de la SARL LALU et autorise le Maire à signer tous les documents s'y afférent.

- **Parking école/mairie**

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de prévoir la réfection du parking Ecole / Mairie

Mr Didier BLAUD, 1^{er} adjoint, donne lecture des devis suivants :

- KVG de Juscorps : 25 152.00 € TTC
- COLAS de Chauray : 26 595.60 € TTC
- SETPA de Epannes : 34 437.60 € TTC
- VERRIER Frédéric de St Romans des champs : 1 230.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide le devis de la société KVG pour un montant de 25 152.00 € TTC
- valide le devis de Mr Frédéric VERRIER pour un montant de 1 230.00 € TTC pour le marquage au sol
- confie à Mme le Maire le soin de déposer des dossiers de demande de subvention auprès au Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre des amendes de police et au titre du Fonds solidarité départementale

Financement prévu de l'opération

Partie travaux HT et TVA

- Subvention Conseil Départemental : 10 992.50 €
- Subvention amende de police : 5 000.00 €
- Autofinancement commune HT : 5 992.50 €
- Autofinancement commune TVA : 4 397.00 €

TOTAL TTC : 26 382.00 €

- **Logement**

Mme le maire informe l'assemblée que des travaux sont nécessaires dans le logement : remplacement du réseau d'eau usée dans la salle de bain et changement

WC à l'étage. Mme le Maire donne lecture du devis de Mr Adrien LEMAISTRE, plombier à Juscorps qui s'élève à 1 527.18 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de Mr Adrien LEMAISTRE pour un montant de 1 527.18 € TTC et autorise le maire à signer tous les documents s'y afférent.

- **Devis Signaux Girod**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a demandé à la société Signaux Girod un devis afin de connaître le prix unitaire de différents panneaux de signalisation ainsi que de la peinture pour du marquage au sol.

Une décision sera prise au cours d'une prochaine réunion.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

☞ **Cérémonie du 8 mai** :

* 11 h 30 : rassemblement devant la salle socioculturelle « La Bécotine »

* 11 h 45 : cérémonie au monument aux morts

* Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie dans la salle socioculturelle.

☞ **Ecusson + drapeau** : étude en cours pour remplacer les vieux drapeaux et leurs pavoisements

☞ **Prochains conseils** : 16 mai, 13 juin et 4 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Corinne RIVET BONNEAU

Le secrétaire de séance
Mr Didier BLAUD